

Séance de la Commission préparatoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **86 (1903)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROCÈS-VERBAUX

I.

Séance de la Commission préparatoire,

le 2 septembre 1903 à 5^{1/2} h. dans la Salle centrale
du bâtiment scolaire à Locarno.

Présidence de: M. le Dr Pioda, conseiller national,
président annuel.

Sont présents:

A. Comité annuel.

MM. Dr A. Pioda, président.
" Prof. G. Mariani, vice-président.
" Dr R. Natoli, secrétaire.
" C. de Orelli, secrétaire.

B. Comité central.

MM. Prof. Dr Geiser, président, Kusnacht-Zurich.
" " " A. Lang, vice-président, Zurich.
" " " C. Schröter, secrétaire, Zurich.
" " " A. Kleiner, Zurich.
Mlle Fanny Custer, trésorier, Aarau.

C. Anciens présidents annuels, anciens membres du Comité central, présidents des Commissions et délégués des Sociétés cantonales et des Sections permanentes.

Argovie:	MM. Dr Fischer-Sigwart, Zofingue.
Bâle-Ville:	Prof. Dr Fritz Burckhardt.
	„ „ E. Hagenbach-Bischoff.
Bâle-Camp.:	G.-A. Bay, conseiller d'Etat, Liestal.
	J. Köttgen, Liestal.
Bern:	Prof. Dr E. Fischer.
	„ „ Th. Studer.
Fribourg:	A. Gremaud, ingénieur.
Lucerne:	Dr E. Schumacher-Kopp.
Genève:	L. de la Rive.
	Prof. Dr Charles Soret.
	E. Sarasin.
St-Gall:	Dr Ambühl.
	„ H. Rehsteiner.
Vaud:	colonel J.-J. Lochmann, Lausanne.
	Prof. Dr L. Pelet, Lausanne.
	„ „ E. Wilczeck, Lausanne.
	„ „ F.-A. Forel, Morges.
	„ „ E. Renevier, Lausanne.
	„ „ H. Dufour, Lausanne.
Valais:	Dr Jules Amann, Lausanne.
Neuchâtel:	E. Bauler.
Zurich:	Prof. Dr E. Lüdin, Winterthur.
	„ „ J. Weber, „
	„ „ P. Weiss, Zurich.
Tessin:	„ Ing. G. Ferri, Lugano.
Etranger:	„ Dr E. Schær, Strasbourg.



Délibérations.

1. Après avoir adressé quelques paroles de bienvenue aux délégués présents, le Président annuel déclare la session ouverte.

2. Il est procédé à l'appel nominal et la liste des membres présents est établie (voir ci-dessus).

3. M. GEISER, président central, propose au nom du Comité central, comme membre honoraire M. le prof. Dr HEINRICH WEBER de Strassbourg; cette proposition est appuyée par l'assemblée préparatoire, ainsi que l'admission de 25 nouveaux membres ordinaires.

4. M. GEISER, président central, donne lecture du rapport du Comité central.

5. Le rapport financier pour l'exercice 1902/1903 est lu par M. le Prof. C. SCHRÖTER, au nom du trésorier, Mlle F. CUSTER. M. Mariani donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

6. M. GEISER, vivement appuyé par M. le prof. F.-A. FOREL, propose d'augmenter le traitement annuel du trésorier de 500 à 700 fr., vu l'augmentation de sa besogne. L'assemblée préparatoire a, suivant nos statuts, le droit de proposer, sur le préavis du Comité central, le changement du § 12 des statuts que cette proposition concerne. L'assemblée préparatoire propose donc à l'assemblée générale, de modifier comme suit le dernier alinea du § 12 des statuts: „Le questeur reçoit une indemnité annuelle de 700 fr. (au lieu de 500).

7. M. PIODA, président annuel, fait part de la refondation de la „Société tessinoise des sciences naturelles“ qui, après sa fondation en 1889, s'était peu à peu endormie. Par l'initiative du comité annuel, appuyé par M. le Dr FERRI de Lugano, la société s'est reconstituée

sous la présidence de M. NATOLI (voir parmi les rapports des sociétés cantonales, plus haut).

Cette nouvelle a été accueillie par de vives acclamations de la part des délégués.

8. *Winterthur* sera proposé à l'assemblée générale comme lieu de réunion pour 1904. M. le prof. Dr JULIUS WEBER sera désigné comme président annuel. La réunion de 1905 aura lieu à Lucerne (voir „Actes“ de 1902, p. 40). Pour 1906 les naturalistes suisses sont invités à St-Gall par la Société cantonale, représentée par M. le Dr AMBÜHL, son président.

9. Les rapports des commissions seront lus dans la seconde assemblée générale, excepté celui de la commission géodésique que son président, M. le colonel LOCHMANN désire lire dans la première assemblée. M. le prof. F.-A. FOREL ajoutera quelques mots au rapport de la commission des tremblements de terre, concernant sa mission comme délégué à la conférence internationale de Strasbourg.

10. M. GEISER parle de la demande que la Société botanique suisse, appuyée vivement par le comité central, a faite auprès des autorités fédérales en vue d'obtenir une subvention de 2500 fr. par an, destinée à envoyer tous les deux ans un botaniste suisse à l'institut de Buitenzorg, Java. Le comité central demande l'autorisation de faire en commun avec le comité de la Société botanique suisse les démarches préparatoires pour l'élection d'une commission spéciale qui serait chargée de la surveillance de cette bourse.

11. La commission pour l'étude de la flore cryptogamique de la Suisse demande pour l'exercice de 1904 une subvention extraordinaire de 1800 fr. pour être en état de publier le travail couronné du prix Schläfli de M. le prof. E. FISCHER sur les Urédinées de la Suisse. Cette demande sera vivement appuyée.

La séance est levée à 6 1/2 h.
